

c n d p

**Commission nationale
du débat public**

Rapport du garant

Projet de la ligne nouvelle
PARIS – NORMANDIE

Concertation 2015

28 janvier 2016
établi par Anne-Marie CHARVET

LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE

Le conseil d'administration de Réseau Ferré de France a, dans sa séance du 5 avril 2012, décidé de poursuivre le projet après le débat public et de lancer les études préalables à l'enquête publique,.. en déployant un dispositif d'information et de concertation permettant, sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP, d'associer les différents acteurs à la mise au point du projet.

Anne-Marie Charvet a été désignée le 7 janvier 2015, succédant à M.Watisse.

1- DOCUMENTS DE REFERENCE : HISTORIQUE

- 2 mars 2011 : saisine de la CNDP par RFF maître d'ouvrage.
- 6 avril 2011 : décision de la CNDP actant la tenue d'un débat public.
- 3 octobre au 3 février 2012 : débat public.
- 5 avril 2012 : décision du conseil d'administration de RFF de poursuivre le projet.
- 28 février 2013 : demande de l'Etat d'un travail d'optimisation/phasage rendu le cadre de la Commission Mobilité 21.
- 24 avril 2013 : nomination du préfet François Philizot délégué, interministériel au développement de la vallée de la Seine en conseil des ministres.
- 9 juillet 2013 : décision de l'Etat de retenir le scénario 2 suite aux travaux de la Commission Mobilité 21, qui préconise en première priorité (avant 2030) la réalisation des sections nouvelles Paris-Mantes et Rouen-Yvetot (comprenant la gare de Saint Sever) et en seconde priorité (après 2030) de poursuivre la réalisation du reste de projet.
- 12 novembre 2013 : lettre de mission du ministre des transports demandant la reprise des études et de distinguer 3 sections prioritaires :
 - ✓ Paris-Mantes
 - ✓ le nœud de Rouen et sa traversée nouvelle de la Seine
 - ✓ Mantes-Evreux
- François Philizot est nommé président du comité de pilotage (COPIL) du projet LNPN

A la demande de SNCF réseau, un garant M. Watisse a été nommé par la CNDP en 2014.

Le 7 janvier 2015 Mme Anne Marie Charvet lui succède.

2- OU EN EST LE PROJET

Faisant suite au débat public, un nouveau cycle d'études préalables à l'enquête publique est organisé, en 3 étapes successives, couplées à une concertation en continue qui doit permettre d'affiner les caractéristiques du projet de ligne nouvelle.

L'étape 1 du projet est celle au cours de laquelle sera arrêtée une zone de passage préférentielle de 1 à 3 km de large pour chacune des sections prioritaires :

- ✓ Paris-Mantes
- ✓ Mantes-Evreux
- ✓ Rouen-Yvetot

Il est expressément convenu que les décisions du dispositif de gouvernance seront éclairées, tout au long de cette étape, par un dispositif de concertation.

A) La Gouvernance

La gouvernance du projet LNPN repose sur un comité de pilotage (COFIL) assisté d'un comité technique (COTECH)

- Le COFIL est l'instance de prise de décisions des orientations stratégiques du projet, d'arrêt des choix, de validation des propositions et de préparation des décisions ministérielles.
Présidé par M. le préfet Philizot il réunit les présidents de régions, des départements concernés, des maires et présidents d'EPCI concernés .
- Le COTECH examine les résultats des études et prépare les décisions du COFIL.
Présidé par M. Hervé de Tréglodé, il regroupe les services techniques des co-financeurs du projet de l'étape 1 .

B) La Concertation

L'objectif est de tenir compte des avis formulés sur l'opportunité du projet lors du débat public.

SNCF Réseau souhaite, par la poursuite de la concertation au plus près des acteurs et des citoyens concernés et contribuer à maximiser l'utilité du projet et l'intégrer au mieux dans les territoires.

Cette concertation sera :

- **Continue** durant toute l'étape 1 pour assurer la bonne information des acteurs du territoire et prolonger la dynamique du débat public, riche et animé,
- **Articulée** avec l'avancement des études de façon à ce qu'elles s'enrichissent mutuellement,
- **Adaptée** aux différentes échelles et thématiques et prenant en compte les projets en interface avec la LNPN,
- **Accessible** à tous les publics, associations, grand public, Etat, élus, techniciens des collectivités, acteurs économiques et sociaux, grand public,

- **Justement dimensionnée** grâce à un dispositif structuré et lisible pour les participants, alternant vague de concertation / reprise et complément d'études.

Le dispositif de concertation repose sur 2 démarches complémentaires :

❖ LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS

Il s'organise autour de 3 instances :

- **Les Ateliers thématiques**, instances de travail où sont abordés des sujets spécifiques pour disposer d'une connaissance éclairée pouvant orienter les «études dans une démarche collaborative :
 - ✓ atelier fonctionnalité
 - ✓ insertion territoriale du projet (volet technique et environnemental)
 - ✓ projet du territoire en lien avec le projet LNPN où sont examinés les impacts de la nouvelle infrastructure et les différentes actions dans la démarche de la vallée de la Seine

- **Les Commissions consultatives**

Elles sont au nombre de 5 par découpage des communes couvertes par l'option de passage sur les 3 sections prioritaire.
Elles permettent aux acteurs les plus concernés par les sections de la ligne prioritaire et des enjeux locaux, de s'approprier régulièrement les éléments du projet et de faire bénéficier de leur connaissance fine du territoire, le maître d'ouvrage.
Elles sont présidées par un représentant de l'Etat.

- **Les Comités territoriaux**

Instances d'information et d'expression, préalables aux COPIL, ils permettent de présenter l'avancement des études ainsi que les enjeux à la fois sur les sections prioritaires, mais aussi sur la globalité du projet (fonctionnalités, service...)

Sous l'égide d'un préfet de région et associant de manière privilégiée le président du conseil régional, ils réunissent l'ensemble des acteurs directement ou indirectement impactés par le projet.
Ce sont des instances d'information et d'expression.
Ils sont au nombre de trois suivant une logique d'axe :

- COTER axe Paris /mantes, comprenant la section prioritaire Paris-Mantes, présidé par le préfet d'Ile de France,
- COTER axe Mantes/Evreux/Caen/Cherbourg, comprenant la section prioritaire Mante-Evreux, présidé jusqu'ici par le préfet en fonction du lieu de réunion,
- COTER axe Mantes/Rouen/Le Havre, comprenant la section prioritaire Rouen-Yvetot, présidé par le préfet de région Haute Normandie.

❖ L'INFORMATION ET LES MODALITES DE CONSULTATION DU GRAND PUBLIC

SNCF Réseau en lien étroit avec la garante a mis en place des moyens diversifiés d'information et de consultation du public

▪ **L'information**

Afin de diffuser au mieux l'information plusieurs outils ont été mis à la disposition du grand public pour le tenir informé le grand public des études et de la concertation de l'étape 1 :

- ✓ Ouverture d'un site internet dédié du projet : www.lnnp.fr
 - . Sur ce site sont accessibles tous les diaporamas, comptes rendus, études, présentés en COPIL, COTECH, Commissions consultatives et ateliers thématiques.
 - . Des documents d'informations spécifiques et des contributions sont diffusés.
- ✓ Relais de l'information sur le projet et les études, via la presse, télévision éditions régionales et la radio.
- ✓ Organisation de réunions publiques

▪ **Modalités de consultation du grand public**

Une consultation du grand public a été organisée du 15 septembre au 15 janvier.

Cette consultation sur le projet LNPN a été réalisée grâce a un outil inédit accessible depuis le site internet www.lnnp.fr , ou directement via l'adresse : carte.lnnp.fr

Quel est le principe de ce nouvel outil dont le mode d'emploi était explicite à la fois par une vidéo mais aussi par des cartes, des pictogrammes et outils très accessibles ?

En direct sur le site internet chacun peut déposer librement ses idées, ses objections, ses commentaires, ses propositions, ses interrogations à l'aide de pictogrammes de couleurs différentes sur les 3 tronçons prioritaires (2030) mais aussi sur l'objectif à plus long terme de la future ligne .

Sont exprimés aussi les contraintes à prendre en compte en matière environnementales, paysagères, les travaux connexes induits et/ou souhaités, etc..

Au cours des 4 mois d'ouverture du site 24H/24 et 7J/7, le site en ligne a généré 1460 contributions, idées et commentaires.

Afin d'éviter la fracture numérique durant cette période 6 rencontres publiques ont permis d'aller à la rencontre du public :

- Le Havre, le 6 octobre 2015 : 35 participants
- ROUEN le 15 octobre : 160 participants
- Evreux le 5 novembre : 70 participants
- MANTES le 15 décembre : 80 participants
- CAEN le 8 janvier 2016 : 15 participants
- VERNON le 13 janvier : 150 participants

L'analyse fine des commentaires sera achevée mi-mars.
Elle donnera lieu à des réunions publiques pour un retour d'information.

3- OBSERVATIONS DU GARANT

En ma qualité de garante j'ai assisté aux :

. 2 COPIL du 27 Février à Caen et du 7 juillet à Paris

. 3 COTER du 29 juin pour l'axe Rouen/Yvetot/le Havre
du 30 juin pour l'axe Paris / Mantes
du 1 juillet pour l'axe Rouen/Yvetot/le Havre

. 3 Commissions consultatives vague 2 :
du 28 septembre Rouen /Yvetot
du 29 septembre Mantes/Evreux
du 30 septembre Paris/Mantes

. 6 Réunions publiques où citoyens, élus, représentants associatifs, ont pendant plus de deux heures après une présentation de l'état d'avancement du projet, travaillé par petit groupe en présence d'un représentant de RFF et du maître d'œuvre du produit « participe ».

Ces réunions publiques ont permis d'exprimer leur désidérata, interrogations, propositions alternatives, tant sur l'axe de passage, que les fonctionnalités ou encore les services du projet.

Cet outil « pédagogique » a été dans son ensemble très largement apprécié.

Il a permis d'échanger entre les acteurs et de souligner des aspects qui jusqu'ici n'avaient pas été pris en compte par le maître d'ouvrage.

. 4 associations ont souhaité me rencontrer pour me faire connaître ou me remettre des questions soulevées qui jusqu'ici n'avaient pas eu de réponse.
Depuis lors un échange a eu lieu avec SNCF Réseau.

. Des techniciens, représentant des collectivités et des administrations ont porté à ma connaissance des « interrogations » de membres de leurs assemblées délibérantes

que j'ai transmises au responsable de la mission afin que précisions et explications soient fournies et/ou prises en compte dans les études.

. Une réunion avec le député Christian Bouillon est prévue en février à sa demande à Rouen où il souhaite me présenter certaines dispositions qu'il juge incohérentes.

. Le changement de garant n'a pas fait l'objet de « problème » dans la mesure où pour l'essentiel l'année 2014 a été consacrée à l'élaboration de la méthodologie de la concertation « post-débat ».

Des adaptations ont eu lieu en 2015 pour alléger les procédures à la demande des acteurs et ont donné satisfaction.

. Des réunions de travail garante/équipe de mission LNPN se sont tenues pour garantir et répondre au respect de la qualité de l'information transmise, veiller à la rapidité des réponses aux questions soulevées, tant sur internet que lors des réunions, des comités techniques.

. Un travail de « pédagogie » a été nécessaire avec l'équipe projet de la mission LNPN dont les qualités compétences sont excellentes mais n'échappent pas à une certaine « rigidité technocratique ».

Une très nette amélioration a été constatée au fil des semaines à la satisfaction des acteurs...

EN CONCLUSION

Si des zones d'ombres subsistent sur des « choix stratégiques » qui devront très rapidement être levées d'ici la fin du premier trimestre notamment sur la réalisation ou non de gares futures (Nanterre, Caen..)et des choix alternatifs éventuels de mode de transport , cette année 2015 aura permis aux acteurs une prise de conscience des enjeux, une écoute réciproque et de rassurer quant à la mise en œuvre d'une réelle concertation.

Fait à Marseille le 27 janvier 2016

Anne Marie CHARVET
Garante LNPN

